

La Prestation d'Analyse des Capacités est une offre de services nationale, instaurée et financée par l'AGEFIPH, avec le co-financement du FIPHFP.

Elle est mobilisable sur tout le territoire de l'Isère.

**Transmission des orientations à :**

**[accueilpac38@op38.org](mailto:accueilpac38@op38.org)**

Accueil et renseignements :

**04.76.53.37.77**

(demander le service PAC)

Permanence téléphonique les lundi, mardi, jeudi, vendredi  
9h / 12h - 14h / 16h

# Prestation d'Analyse des Capacités (PAC)

*Ouvrons le champ des possibles*



## La PAC, c'est quoi ?

La Prestation d'Analyse des Capacités est une prestation courte (4h) et réactive (37j).

- Objectifs**
- Accompagner les bénéficiaires dans l'identification de leur potentiel pour construire leur parcours professionnel
  - Analyser et mettre en avant les capacités mobilisables au regard du projet visé
- Moyens**
- Entretien médical : analyser les capacités mobilisables
  - Entretien avec le/la chargé(e) de mission PAC : faire émerger des pistes ou solutions identifiées pour améliorer les capacités

## La PAC, pour qui ? mobilisable par qui ?

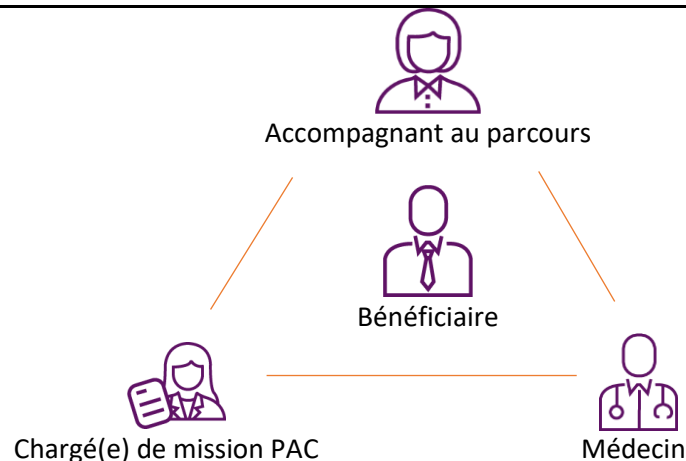
**Bénéficiaires** → Personnes relevant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (ou en voie de l'être ou s'engageant dans les démarches) ET demandeurs d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi) AVEC un projet identifié (insertion, formation, création d'activité)

**Prescripteurs** → Accompagnants au parcours d'insertion : Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, Chambres Consulaires

## La PAC, réalisée par qui ?

La PAC 38 est déployée par **Ohé Prométhée Isère**, association spécialisée depuis 40 ans dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, vers et dans l'emploi. Elle est mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire : chargés de mission insertion professionnelle, psychologue du travail, ergonomes, prestataires en conseil médicalisé.

## Les étapes clés



**Orientation => 3 grandes étapes => restitution :**

- 7 jours Accusé-réception à l'accompagnant au parcours  
Contact avec le bénéficiaire pour fixer les rendez-vous
- 20 jours 1) phase d'éclairage médical  
2) phase de traduction des données
- 10 jours Restitution par le/la chargée(e) de mission PAC :  
Transmission au bénéficiaire et à l'accompagnant au parcours d'un avis complet et détaillé sur la pertinence du projet au regard du handicap

## Les outils

